



NEVER LOSE
Hope

Tuilerie 2023-2024

Prénom :

Nom :

Classe :

Agenda EPP

Calendrier scolaire 2023-2024

2023	Août		2023	Septembre		2023	Octobre		2023	Novembre		2023	Décembre			
Mar	1		Ven	1		Dim	1		Mer	1	Toussaint	Ven	1			
Mer	2		Sam	2		Lun	2		Jeu	2		Sam	2			
Jeu	3		Dim	3		Mar	3		Ven	3		Dim	3			
Ven	4		Lun	4		Mer	4		Sam	4		Lun	4			
Sam	5		Mar	5		Jeu	5		Dim	5		Mar	5			
Dim	6		Mer	6		Ven	6		Lun	6		Mer	6	Comp. St-M		
Lun	7		Jeu	7		Sam	7		Mar	7		Jeu	7			
Mar	8		Ven	8		Dim	8		Mer	8		Ven	8	Imm. Conception		
Mer	9		Sam	9		Lun	9		Jeu	9		Sam	9			
Jeu	10		Dim	10		Mar	10		Ven	10		Dim	10			
Ven	11		Lun	11	Tour des Muverans 9CO	Mer	11		Sam	11		Lun	11			
Sam	12		Mar	12			Jeu	12		Dim	12		Mar	12		
Dim	13		Mer	13			Ven	13		Lun	13		Mer	13		
Lun	14		Jeu	14			Sam	14		Mar	14		Jeu	14		
Mar	15		Ven	15		Dim	15		Mer	15		Ven	15			
Mer	16		Sam	16		Lun	16		Jeu	16		Sam	16			
Jeu	17	Rentrée	Dim	17		Mar	17		Ven	17		Dim	17			
Ven	18		Lun	18		Mer	18		Sam	18		Lun	18			
Sam	19		Mar	19		Jeu	19	Vacances d'automne	Dim	19		Mar	19			
Dim	20		Mer	20		Ven	20			Lun	20		Mer	20		
Lun	21		Jeu	21		Sam	21			Mar	21		Jeu	21		
Mar	22		Ven	22	St-Maurice	Dim	22			Mer	22		Ven	22	Basket 11CO	
Mer	23		Sam	23		Lun	23			Jeu	23		Sam	23	Noël	
Jeu	24		Dim	24		Mar	24			Ven	24		Dim	24		
Ven	25		Lun	25		Mer	25			Sam	25		Lun	25		
Sam	26		Mar	26		Jeu	26			Dim	26		Mar	26		
Dim	27		Mer	27		Ven	27			Lun	27		Mer	27		
Lun	28		Jeu	28		Sam	28			Mar	28		Jeu	28		
Mar	29		Ven	29		Dim	29		Mer	29		Ven	29			
Mer	30		Sam	30		Lun	30		Jeu	30		Sam	30			
Jeu	31					Mar	31					Dim	31			

2024	Janvier		2024	Février		2024	Mars		2024	Avril		2024	Mai		2024	Juin				
Lun	1	Noël	Jeu	1		Ven	1		Lun	1	Pâques	Mer	1		Sam	1				
Mar	2			Ven	2		Sam	2		Mar		2		Jeu	2		Dim	2		
Mer	3			Sam	3		Dim	3		Mer		3		Ven	3		Lun	3		
Jeu	4			Dim	4		Lun	4	Camps 11CO	Jeu		4		Sam	4		Mar	4		
Ven	5			Lun	5		Mar	5				Ven	5		Dim	5		Mer	5	
Sam	6			Mar	6		Mer	6				Sam	6		Lun	6		Jeu	6	
Dim	7			Mer	7		Jeu	7				Dim	7		Mar	7		Ven	7	
Lun	8		Jeu	8	Volley 10CO	Ven	8		Lun	8		Mer	8		Sam	8				
Mar	9		Ven	9	Volley EPP	Sam	9		Mar	9		Jeu	9	Ascension	Dim	9				
Mer	10		Sam	10	Carnaval	Dim	10		Mer	10		Ven	10			Lun	10			
Jeu	11		Dim	11			Lun	11		Jeu	11		Sam		11		Mar	11		
Ven	12		Lun	12			Mar	12		Ven	12		Dim	12		Mer	12			
Sam	13		Mar	13			Mer	13		Sam	13		Lun	13		Jeu	13			
Dim	14		Mer	14			Jeu	14		Dim	14		Mar	14		Ven	14			
Lun	15		Jeu	15		Ven	15		Lun	15		Mer	15		Sam	15				
Mar	16		Ven	16		Sam	16		Mar	16		Jeu	16		Dim	16				
Mer	17		Sam	17		Dim	17		Mer	17		Ven	17		Lun	17				
Jeu	18		Dim	18		Lun	18	2L1Z	Jeu	18		Sam	18		Mar	18	Promenade 11CO			
Ven	19		Lun	19		Mar	19	St-Joseph	Ven	19		Dim	19		Mer	19	Certificats EPP			
Sam	20		Mar	20		Mer	20	2 Langues 1 Ziel	Sam	20		Lun	20	Pencôte	Jeu	20	Diplômes 11CO			
Dim	21		Mer	21		Jeu	21			Dim	21		Mar	21		Ven	21	Clôture		
Lun	22		Jeu	22		Ven	22		Lun	22		Mer	22		Sam	22				
Mar	23		Ven	23		Sam	23		Mar	23		Jeu	23		Dim	23				
Mer	24		Sam	24		Dim	24		Mer	24		Ven	24		Lun	24				
Jeu	25		Dim	25		Lun	25		Jeu	25		Sam	25		Mar	25				
Ven	26		Lun	26		Mar	26		Ven	26		Dim	26		Mer	26				
Sam	27		Mar	27		Mer	27	Comp. St-M	Sam	27		Lun	27		Jeu	27				
Dim	28		Mer	28		Jeu	28	Unihockey 9CO	Dim	28		Mar	28		Ven	28				
Lun	29		Jeu	29		Ven	29		Lun	29		Mer	29		Sam	29				
Mar	30		Sam	30		Sam	30	Pâques	Mar	30		Jeu	30	Fête-Dieu	Dim	30				
Mer	31		Dim	31		Dim	31						Ven	31						

- Début-Fin de l'année
- Congés
- Mercredi après-midi de compensation de la St-Maurice
- Activités scolaires

Collège de la Tuilerie

Ecole préprofessionnelle (EPP)

Mes données personnelles

Année scolaire 2023-2024

NOM _____

PRENOM _____

CLASSE :

TITULAIRE :

N° tél. titulaire :

Adresse (rue, n°) _____

NPA et localité _____

Téléphone des parents (fixe) _____

Téléphone des parents (mobile) _____

Autorité(s) parentale(s)

Signature (s)

Personne de contact en cas d'urgence

Téléphone

Table des matières

Mes données personnelles.....	3
Table des matières.....	4
Objectifs et fonctionnement.....	5
Plan de scolarité.....	6
Contacts et services.....	7
SIPE.....	8
Horaire trains et bus.....	9
Charte Internet.....	10-13
Mes enseignants.....	14
Règlement de l'école.....	15-18
Résultats 1 ^{er} semestre.....	19
Résultats 2 ^{ème} semestre.....	20
Mes identifiants numériques.....	21
Orientation scolaire et professionnelle.....	22
Agenda.....	23-101
Communications.....	102-105
Règlement des absences.....	106
Absences.....	107-113
Dispenses de sport.....	114-115
Retenues du mercredi.....	116
Stages.....	117
Horaire de l'élève.....	118
Plan Evacuation Ecole-place de rassemblement.....	119

Objectifs de ce carnet

Ce carnet est un document officiel du Collège de la Tuilerie et fait partie du matériel scolaire. Il est facturé avec les fournitures scolaires. Ce document est soigneusement doublé avec du plastique transparent.

Objectif

Ce carnet a pour but d'informer les parents sur le parcours scolaire de leur enfant. Il permettra aussi de favoriser les contacts parents-enseignants, contacts indispensables pour une collaboration fructueuse. Il sert également d'agenda pour noter chaque jour les travaux à domicile.

Utilisation

1. Je tiens ce carnet avec soin.
2. Il est indispensable que je sois en possession de ce carnet à chaque cours.
3. Les professeurs doivent pouvoir en tout temps y noter des remarques, contrôler les absences, vérifier les signatures, etc...
4. En outre, il est souhaitable que mes parents s'intéressent de près à ce document en vérifiant régulièrement les remarques, les signatures, etc... En cas de doute, mes enseignants sont à leur disposition.

Fonctionnement de l'agenda

1. A tout moment, je dois être en mesure de présenter mon agenda.
2. A chaque fois que je reçois une note, je l'inscris dans mon agenda en complétant toutes les rubriques.
3. J'inscris mes notes lisiblement sous la rubrique adéquate.
4. Les communications sont facultatives. Elles peuvent être faites par les enseignants ou les parents. Si nécessaire un entretien peut être demandé par les parents ou l'enseignant.
5. Toute absence ou dispense est archivée dans l'agenda.
6. En cas de perte de l'agenda, je dispose d'un délai de trois jours pour m'en procurer un nouveau au secrétariat (20.-) et pour le compléter.
7. Pour un meilleur suivi, l'enseignant sollicitant une retenue un mercredi après-midi la relève à la page 116 de l'agenda.
8. **A la fin de chaque semaine, mes parents s'engagent à prendre connaissance des notes inscrites dans l'agenda (pages 19-20), des communications des enseignants (pages 102-105) et de tout autre élément inscrit.**

Plan de scolarité 2023-2024

1. DUREE DE L'ANNEE SCOLAIRE 45 semaines

Début de l'année scolaire	jeudi	17	août	2023	le matin
Fin de l'année scolaire	vendredi	21	juin	2024	le soir

2. CONGES HEBDOMADAIRES

Mercredi après-midi et samedi

3. VACANCES ET CONGES ANNUELS

3.1 Congés d'automne	du mercredi	18	octobre	2023	à midi
	au lundi	30	octobre	2023	le matin
3.2 Vacances de Noël	du vendredi	22	décembre	2023	le soir
	au lundi	8	janvier	2023	le matin
3.3 Congés de Carnaval	du vendredi	9	février	2024	le soir
	au lundi	19	février	2024	le matin
3.4 Vacances de Pâques	du jeudi	28	mars	2024	le soir
	au lundi	8	avril	2024	le matin
3.5 Pont de l'Ascension	du mercredi	8	mai	2024	à midi
	au lundi	13	mai	2024	le matin

4. JOURS FERIES

4.1 Saint-Maurice	vendredi	22	septembre	2023
4.2 Toussaint	mercredi	1 ^{er}	novembre	2023
4.3 Immaculée Conception	vendredi	8	décembre	2023
4.4 Saint-Joseph	mardi	19	mars	2024
4.5 Pentecôte	lundi	20	mai	2024
4.6 Fête-Dieu	jeudi	30	mai	2024

Le plan de scolarité cantonal est scrupuleusement suivi. En outre, pour compenser la Fête de la St-Maurice, les élèves se rendront à l'école la journée complète du mercredi 06.12.2023 et 27.03.2024.

Les demandes de congé pour départs anticipés les veilles de vacances officielles ne sont pas prises en considération.



Pour vous aider

Contacts et services

Case postale 127

1890 St-Maurice

024 486 22 50

024 486 22 59

Direction et Secrétariat (7h30-11h45/13h15-17h00)

Fax

Site des écoles : edsm.ch

Conseillère en orientation

Mme Barbara Délèze

027 606 45 11

Ouvert le lundi et jeudi

Médiation scolaire

Mme Melody Ehrensperger

078 757 69 31

M. Luca Fuso

078 752 07 88

M. Christophe Simeon

079 464 47 36

Santé scolaire

079 842 82 47

Mme Annalisa Vianin /e-mail : annalisa.vianin@psvalais.ch

CDTEA (Centre de développement et de thérapie de l'enfant et de l'adolescent)

027 606 98 00

SIPE

Monthey

024 471 00 13

Martigny

027 722 66 80

Addiction – Valais

Monthey

024 472 51 20

Martigny

027 723 60 66

www.addiction-valais.ch

Ligue d'aide aux enfants et aux jeunes

147

T'informer sur tout : ma tête, ma vie, ma sexualité, ma conso, mon corps

ciao.ch

Médiathèque-Valais à St-Maurice

027 607 15 80

Ouvert du lundi au vendredi

12h30 – 18h00

samedi

12h30 – 17h00

J'ai peur de ne pas être à la hauteur...

J'aimerais qu'il y ait plus de respect dans mes relations, comment faire ?

Je me sens différent·e des autres.

J'ai eu un rapport non protégé, que faire ?

Comment savoir s'il ou elle m'aime vraiment ?

Comment savoir si mon préservatif est de bonne qualité ?

Quelqu'un fait circuler une photo intime de moi, que faire ?

À quel moment dois-je faire un test de grossesse ?



SIPE
www.sipe-vs.ch

Sexualité · Information · Prévention · Education

Tu as des questions
ou besoin de discuter ?

Parles-en avec **tes parents** ou à un·e adulte de confiance.

Nous t'accueillons volontiers dans **un centre SIPE !**
Des cours en 10CO et en 11CO te permettront d'échanger
avec **les éducateur·trices du SIPE.**

Le SIPE est également à disposition
de **tes parents** pour toute question.

Gratuit et
confidentiel !

Centres de consultation

Monthey
024 471 00 13

Martigny
027 722 66 80

Sion
027 323 46 48

Sierre
027 455 58 18

Horaire des transports de/à St-Maurice

	Matin	Après-midi
Début des cours	7h45	13h40

TRAIN

Départ de :

Martigny	07h09 (régional) 07h16 (direct)	13h09 13h16
Monthey	07h17	13h17

BUS

Départ de :

de Epinassey	07h20 (bus scolaire)	13h11 (bus de Mex)
de Lavey-les-Bains	07h12	13h05
de Vérossaz	06h55	12h58
de Mex	06h55	12h55

Fin des cours	11h20	16h05
----------------------	--------------	--------------

TRAIN

Départ de St-Maurice pour :

Martigny	11h36 (régional) 11h32 (direct)	16h36 16h32
Monthey	11h30	16h30

BUS

Départ de St-Maurice pour :

pour la Preyse		16h25 (bus scolaire)
pour Epinassey	11h45 (bus de Mex)	16h45 (bus de Mex)
pour Lavey-les-Bains	11h36	16h10 /16h40
pour Vérossaz	11h40	16h40
pour Mex	11h45	16h45

CHARTRE INTERNET

Utilisation des services informatiques et multimédia de l'établissement

Objectifs de la charte

La maîtrise des technologies de l'information et de la communication – internet en particulier – occupe une place importante pour la formation et la pratique professionnelle future. Aussi, afin de répondre à un objectif pédagogique et éducatif et dans l'optique d'une insertion professionnelle réussie, l'établissement souhaite que chacun, dans le respect strict des règles établies, puisse accéder à ces nouveaux outils. La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des services informatiques et multimédias disponibles au sein de l'établissement, de préciser les responsabilités, les droits et les obligations que chaque utilisateur s'engage à respecter et de souligner les risques de sanctions encourues en cas de manquement aux règles spécifiées.



Description des services

Dans le cadre de sa mission pédagogique et éducative, l'établissement met à disposition de ses usagers, les services suivants :

- Une infrastructure matériel et logiciel.
- Un réseau pédagogique local. (intranet / extranet)
- Un accès à Internet. (fermé / ouvert)
- Un service de Messagerie.

Il s'efforce, dans la mesure de ses moyens techniques, d'en assurer la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité.

Accès aux services

Après acceptation de la charte, l'utilisateur peut bénéficier d'un accès aux services de l'établissement. Ce droit d'accès est personnel, incessible et temporaire. Il est soumis aux restrictions et conditions de la présente charte. Pour certains éléments des services disponibles, cet accès peut être soumis à une identification préalable de l'utilisateur, qui dispose alors d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnel et confidentiel.

- L'utilisateur ne peut en aucun cas les céder à un tiers.
- L'utilisateur est responsable de leur confidentialité et de leur conservation. L'utilisateur vérifie qu'il a bien procédé à la déconnexion de son identification lorsqu'il quitte son poste de travail.
- L'utilisateur engage sa responsabilité propre en cas d'utilisation illicite de son identifiant.
- L'utilisateur prévient l'administrateur s'il soupçonne la violation de son identification.



Généralités

L'utilisation des infrastructures informatiques et multimédias de l'établissement a pour objet exclusif de mener des activités pédagogiques, d'enseignement ou de recherche d'informations à vocation scolaire. Toutes utilisations à des fins lucratives ou publicitaires sont formellement interdites.

Ces activités s'effectuent dans le respect des règles juridiques et législatives en vigueur. Il est rappelé que sont notamment interdits et pénalement sanctionnés :

- Le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée, le racisme, la diffamation, le harcèlement et l'injure.
- Le non respect des bonnes mœurs : la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique, l'incitation à la consommation de substances interdites, la provocation aux crimes et délits, à la discrimination, à la haine raciale ou à la violence, l'apologie de tous les crimes, notamment meurtres, viols, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.
- Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (extrait musical, littéraire, photographique...) en violation du droit d'auteur.

Infrastructure matérielle et logicielle

L'utilisateur a accès à l'infrastructure matérielle et logicielle, dans le respect des règles spécifiques à chaque équipement (planning des locaux, réservations, modes d'emploi, licences...). Il traite avec soins les locaux et le matériel qu'il utilise, afin que chacun puisse en bénéficier ultérieurement.

L'utilisateur ne doit pas :

- a. Consommer de nourriture ou de boisson dans les salles d'informatique.
- b. Modifier la configuration des équipements.
- c. Charger, installer ou utiliser sur les ordinateurs de l'école, des ressources matérielles ou logicielles, sans autorisation préalable de l'établissement.
- d. Copier des logiciels présents sur les ordinateurs de l'école
- e. Introduire des données contenant des virus ou portant atteinte à la sécurité du système.



Toute panne ou dysfonctionnement d'un poste de travail ou d'un périphérique doit être signalé au responsable informatique. De même, toute demande d'implémentation ou suggestion d'évolution lui sont adressée. Lui seul est habilité à mettre en place les modifications demandées.

Réseau pédagogique local

L'utilisateur dispose, selon les droits d'accès qui lui sont attribués, d'un espace de stockage partagé et d'un espace de stockage personnel. Ces espaces de stockage sont utilisés pour le classement des données en relation avec sa formation. Les ordinateurs personnels ne peuvent en aucun cas se connecter physiquement au réseau interne de l'établissement. Néanmoins, un accès distant via un service extranet, peut être offert à l'utilisateur. Ce service sécurisé, nécessite une identification et est soumis aux mêmes restrictions que le réseau pédagogique local.

L'utilisateur ne doit pas :

- f. Stocker des données illicites ou sans rapport direct avec sa formation.
- g. Stocker des données volumineuses dépassant le quota autorisé.
- h. Outrepasser les droits d'accès que lui confère le système.
- i. Lire, modifier, copier ou détruire d'autres données que celles qui lui appartiennent en propre.

L'établissement procède à une sauvegarde globale des données du réseau dans le but d'assurer la disponibilité du service. Il ne prend aucune responsabilité quant à la sauvegarde des données personnelles de l'utilisateur.

Accès à Internet

L'utilisateur dispose d'un accès à Internet, comme outil d'apprentissage, de recherche et de communication en lien avec sa formation. Cet accès est un privilège et non un droit.

Les ordinateurs personnels peuvent se connecter exclusivement au réseau Internet, après identification préalable de l'utilisateur.

Les connexions Internet sont soumises à un dispositif de filtrage afin d'interdire l'accès à certains sites dont le contenu semble illicite ou en contradiction avec les objectifs pédagogiques.

Le fait qu'un site qui devrait être bloqué puisse malgré tout être consulté, ne diminue en rien la responsabilité de l'utilisateur et l'importance des éventuelles sanctions qui pourraient être prises.

L'utilisateur ne doit pas :

- Consulter, stocker ou diffuser des documents ou des messages qui peuvent ternir une réputation, être contraire à la morale ou aux lois en vigueur, en particulier ceux qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime et de la violence.
- Télécharger des fichiers illégaux tels que musiques, vidéos, logiciels...
- Utiliser des services de paiements en ligne.
- Utiliser des dispositifs de messageries instantanées, de visioconférences ou de réseaux sociaux, en dehors du contexte pédagogique.
- Utiliser Internet en vue de se distraire (jeux, streaming audio ou vidéo...).
- Utiliser des services de contournement du filtrage internet.

Dans tous les cas, l'utilisateur accède à Internet en appliquant les règles élémentaires de prudence et en respectant les principes de la « Netiquette ».



Publication sur Internet

Dans le cadre d'activités pédagogiques, des espaces de publication et de travail en ligne peuvent être mis à disposition des utilisateurs. La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation.

Il convient de respecter la réglementation concernant la propriété intellectuelle, les droits d'auteur et l'ordre moral.

Les règles suivantes s'imposent à tous pour une publication sur Internet :

- La publication de toute photographie se fait après l'obtention de l'autorisation de chaque personne représentée (du représentant légal si elle est mineure).
- La publication de toute production se fait après autorisation du ou des auteurs (ou de leur représentant légal). La réalisation de ce travail dans le cadre d'une activité pédagogique au sein de l'établissement ne dispense pas de cette autorisation.
- Les ressources doivent être originales et ne doivent pas être assujetties à des droits d'auteurs.
- Les informations diffusées ne doivent pas être erronées.
- La source des documents est clairement indiquée.
- Aucune publicité commerciale ne doit figurer.

Il importe également de rappeler que toute personne publiant (à l'école ou en privé) des contenus sur Internet (site, forum, blog) pouvant porter atteinte à l'intégrité et à la réputation de l'école ou de l'un de ses membres (élèves, professeurs, personnel...), encourt les sanctions scolaires prévues par le règlement interne de l'établissement.



Service de Messagerie

L'utilisateur dispose d'un service de messagerie scolaire destiné à toutes communications pédagogiques ou en lien avec l'organisation et la gestion de l'établissement.

Cette messagerie est personnelle et est soumise à la loi sur la confidentialité des correspondances. L'utilisateur accepte un contrôle a posteriori de l'usage de sa messagerie, ne portant que sur des indications générales (fréquence, volume, format des pièces jointes). Aucun contrôle éditorial ne sera effectué.

De ce fait, l'utilisateur est seul responsable des messages échangés.

La sécurité

La sécurité est l'affaire de tous et chaque utilisateur doit y contribuer à son niveau. L'utilisateur doit :

- Appliquer les règles de sécurité préconisées par le responsable informatique.
- User raisonnablement de toutes les ressources partagées.
- Signaler au responsable informatique tout problème pouvant nuire au bon niveau de sécurité.
- L'utilisateur s'interdit :
 - » De masquer sa véritable identité.
 - » D'usurper l'identité d'autrui.
 - » D'accaparer les ressources informatiques et pénaliser de la sorte la communauté.
 - » Mettre en place un dispositif pour contourner les sécurités.
 - » Se livrer à des actes de piratage.



Contrôles et sanctions

Afin d'assurer la sécurité de ses services informatiques et multimédias et de vérifier la conformité des usages en regard de la présente charte, l'établissement dispose des moyens de contrôle suivants :

- Contrôle des fichiers d'identification.
- Contrôle des accès aux ressources.
- Contrôle du contenu des espaces de stockages.
- Contrôle des sites Internet visités.
- Contrôle de publications Internet hébergées par l'établissement.
- Contrôle des usages en temps réel (monitoring).

Le non respect des règles et obligations définies dans la présente charte peut entraîner :

- La suppression de l'accès aux services informatiques de l'établissement.
- L'application des sanctions prévues par le règlement interne de l'établissement.
- Le non respect de la législation est passible de poursuites judiciaires.

Engagement

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à en respecter les termes.

Utilisateur :

Nom : _____ Prénom : _____

Date : _____ Signature : _____

Pour les utilisateurs mineurs

Signature du représentant légal : _____

Mes enseignants

Branches d'enseignement	Enseignant(e)	Tél.
Français		
Allemand		
Mathématiques		
Sciences		
Anglais		
AMT		
Informatique		
Bureautique		
Science des religions/Ethique		
Histoire de l'Art/Educ.artistique		
Informatique/Image/audio		
Géographie		
Biologie		
Histoire		
Education physique		
Titulaire		

Collège de la Tuilerie

Règlement interne

L'élève se comporte avec respect envers ses camarades et les adultes, aussi bien dans le Collège qu'en dehors.

Responsabilité

1. L'élève est responsable de ses effets personnels et du matériel scolaire mis à sa disposition. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.
2. Les livres et les cahiers sont soignés et doublés avec goût. Ils sont transportés dans un sac d'école approprié.
3. Les fournitures scolaires et effets de sport sont achetés par les parents.
4. Les objets, les vêtements trouvés sont à réclamer au secrétariat. S'ils ne sont pas réclamés à la fin de l'année scolaire, ils seront donnés à une œuvre de bienfaisance.

Habillement

1. L'élève a, en tout temps, une tenue vestimentaire propre, décente et adaptée au cadre scolaire. Les enseignants interviennent s'ils jugent les vêtements inadéquats.
2. Les tenues portées au cours d'éducation physique ne sont pas portées ensuite en classe.
3. Certaines parties du corps et certains vêtements ne doivent pas être visibles : ventre et bas-ventre, décolleté et poitrine, sous-vêtements.
4. Chaque élève possède un sac de sport servant à contenir l'équipement complet de gymnastique (une paire de baskets à semelle blanche pour l'intérieur). Les affaires sont lavées au moins une fois par semaine.

Attitude générale

1. L'élève évite les gestes et mots grossiers. Les déplacements dans le Collège se font sans bruit ni bousculade.
2. L'élève a le souci de la ponctualité. Les arrivées tardives injustifiées sont sanctionnées.
3. L'élève ne mâche pas de chewing-gum à l'école, n'apporte pas de boisson ou de nourriture dans les corridors et en classe.
4. Les revues ou livres indécents, les produits nocifs, les objets dangereux sont interdits. L'utilisation de téléphones portables, de lecteurs de musique et autres appareils similaires n'est pas autorisée dans l'enceinte du Collège. En cas de non respect, ces appareils peuvent être confisqués par les enseignants ou la Direction. Ils sont restitués sur demande écrite des parents.
5. L'élève respecte les locaux, le mobilier et le matériel scolaire mis à sa disposition. Les dégâts volontaires sont mis à charge du/des coupable(s). L'élève veille au maintien de l'ordre et de la propreté dans le Collège et ses environs.
6. Les vols, les actes de vandalisme et les actes de violences sont sanctionnés. Ils peuvent faire l'objet d'une dénonciation à l'autorité compétente.
7. Les planches et patins à roulettes, ainsi que les trottinettes, sont interdits à l'école.
8. Les examens manqués pour cause d'absence doivent être rattrapés. Les dates seront communiquées aux élèves.

Smartphone

Le smartphone ou autre objet connecté est INTERDIT dans l'enceinte de l'école (bâtiments ET cour de récréation). Il est laissé à la maison, dans le casier ou dans le sac d'école durant tout le temps scolaire. En cas d'utilisation, il est confisqué et restitué sur demande écrite des parents.

En dérogation à la règle générale ci-dessus, le smartphone peut être utilisé durant la pause de midi uniquement.

En classe

1. L'élève est à sa place dès le début du cours. Son matériel est prêt. Lorsque l'enseignant(e), ou toute autre personne, entre, il se lève et le salue. Durant les intercourts, l'élève reste en classe (sauf lors des changements de salle). A la fin de chaque cours, il attend l'autorisation de l'enseignant pour ranger ses affaires et se lever.
2. Les déplacements en classe se font sans bruit.
3. Les travaux sont rédigés à la plume sur feuille avec cadre défini par l'école ou sur des cahiers selon les exigences des enseignants.
4. Les travaux sont soignés: pas de feuilles cornées ni de Tipp-Ex. De plus chaque travail est effectué ou remis dans les délais.
5. Les feuilles de travail ou de notes sont conservées et classées selon les consignes données par les enseignants.
6. A la fin de chaque heure de cours, l'élève laisse sa place en ordre (chaise rangée, banc nettoyé, papiers ramassés). Si l'enseignant l'a chargé d'un emploi précis, il l'effectue.
7. A la fin de la journée, l'élève met sa chaise sur son banc.

Récréation

1. L'élève sort dans la cour. Personne ne reste dans les bâtiments.
2. Durant la récréation, il est en principe interdit de quitter l'enceinte de l'école. Sur présentation de la carte d'étudiant au surveillant de la récréation, l'élève peut aller en ville le temps de la récréation. Le ballon de basket est admis seulement sur le terrain de basket. Toute utilisation abusive entrainera la confiscation du ballon. Pas de ballon de foot.
3. La zone située devant le centre sportif (escaliers et dalles béton) est interdite d'accès.
4. Les élèves EPP ne sont pas autorisés à fumer dans l'enceinte de l'école (ni avant les cours, ni durant les récréations ou la pause de midi).



Demi-pension

1. En conformité avec l'art.9 du règlement cantonal du 17.12.2003 concernant les établissements secondaires du deuxième degré, le Collège de la Tuilerie a pris la disposition suivante : les élèves qui ne peuvent pas ou qui ne désirent pas rentrer à leur domicile durant la pause de midi sont tenus d'être présents au Collège pour les repas, la récréation et l'étude surveillée. Les repas sont facturés chaque mois. Les repas manqués sont déduits uniquement si les absences sont justifiées. Une désinscription en cours d'année doit être motivée et annoncée un mois à l'avance. La taxe est perçue jusqu'à l'échéance de ce délai. Le droit de modifier le prix des repas selon le coût de la vie est réservé.
2. Toute absence occasionnelle à un repas est annoncée au secrétariat, au plus tard la veille.
3. Prix du repas, TVA comprise CHF 12.- (jour)
4. Prise en charge de l'étude surveillée pour l'année scolaire CHF 200.- (année)
5. L'élève inscrit au repas arrive à l'heure et respecte les consignes du surveillant.
6. L'élève fait preuve de savoir-vivre en respectant la nourriture, en adoptant une tenue correcte et en évitant toute attitude déplacée envers le personnel et le(s) surveillant(s) du repas
7. La direction se réserve le droit de suspendre ou d'exclure du repas et/ou de l'étude un étudiant dont le comportement serait perturbateur.

Pause de midi

1. Il est en principe interdit de quitter l'enceinte de l'école durant la pause de midi. Toutefois sur présentation de la carte d'étudiant au surveillant, l'élève peut être autorisé à sortir en ville.
2. La pause de midi se passe dans la cour du Collège. Les sorties en ville sont réglementées et font l'objet d'autorisation.

Etudes

1. A l'heure prévue, l'élève inscrit à l'étude s'y rend. Il s'assied à la place que le surveillant lui a attribuée et travaille en silence
2. L'élève prend suffisamment de travail de manière à s'occuper durant toute la durée de l'étude.
3. La salle d'étude est un lieu de travail individuel. Tout bavardage est donc sanctionné.
4. A la fin de l'étude, l'élève attend l'autorisation du surveillant pour ranger ses affaires et quitter la salle.
5. La place occupée est laissée propre et rangée.
6. L'étude est obligatoire. Les élèves ne peuvent s'en dispenser sans motif sérieux présenté préalablement à la direction.
7. Toute absence injustifiée est sanctionnée.

Droit à l'image

Dans certaines circonstances, l'école peut être amenée à photographier et/ou filmer les élèves. Elle s'engage à n'utiliser ces données que dans le cadre scolaire et ne demandera pas d'autorisation parentale spécifique.

Activités organisées par l'école

La participation aux activités organisées par l'école (spectacles, cinéma, promenades ou autres manifestations) est obligatoire. Seule la Direction peut accorder une dérogation.

Sanctions

Les mises en garde et les sanctions qui sont infligées sont communiquées aux parents par l'intermédiaire de l'agenda, de feuilles de retenue ou par lettre.

Types de sanctions : la remontrance verbale, la punition écrite, la retenue le soir jusqu'à 2 heures, la retenue du mercredi après-midi jusqu'à 4 heures, l'avertissement écrit, la suspension temporaire de cours, la suspension de l'étude et du repas (demi-pensionnaire), l'expulsion définitive de l'établissement

Ecolage

L'écolage des étudiants dont les parents sont domiciliés en Valais est entièrement à la charge de l'Etat. Les frais pour les manuels, fournitures scolaires et photocopies, frais de bureautique (entretien des ordinateurs, achat de consommables), taxes de certificat et activités scolaires diverses sont à la charge des parents et sont facturés durant l'année scolaire.

Assurance-accidents

Chaque étudiant est obligatoirement assuré contre les accidents car l'école ne contracte pas d'assurance complémentaire.

Responsabilité des parents

Règlement du 17 décembre 2003, art.13

Les parents ont le devoir de collaborer avec le personnel enseignant et la direction afin d'atteindre les buts de l'école. En cas de difficultés sérieuses rencontrées par leur enfant, les parents peuvent demander en tout temps un entretien avec la direction et le(s) professeur(s) concernés.

Départ

Tout départ du Collège en cours d'année doit être annoncé par écrit, motifs à l'appui. Les taxes et frais généraux sont dus jusqu'à la fin de la période comptable.

L'élève et les parents soussignés ont pris connaissance du fonctionnement de l'agenda, du règlement du Collège et du règlement des absences (pages 5, 15-18, 106).

Date : Signature de l'élève :

Date : Signature des parents:

Office 365

L'État du Valais met à disposition gratuitement la suite Microsoft Office 365 à l'ensemble des élèves du canton. L'élève possède une adresse email @edu.vs.ch et a accès aux applications suivantes en ligne ou en téléchargement. Pour vous y rendre, tapez portal.office.com dans n'importe quel navigateur.



Outlook
Messagerie et contact



Word
Traitement de texte



Excel
Tableur



Powerpoint
Présentation



OneDrive
1To d'espace en ligne



Teams
Communication

Login à edu.vs.ch ou au compte Office 365

Email :@edu.vs.ch Mot de passe :

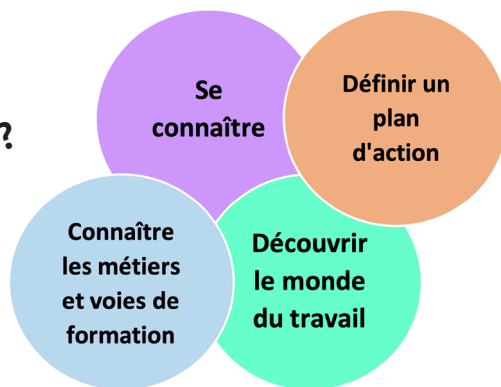
Autres identifiants

Dans certains cours, tu devras te connecter à une plateforme en ligne. Tu peux noter ci-dessous les informations importantes pour ne pas les oublier.

Site	Email/Login	Mot de passe
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Orientation scolaire et professionnelle

Comment choisir... ?



Cours AMT (Approche du monde du travail) : durant l'EPP, les élèves suivent un cours spécifique de préparation au choix professionnel et de réalisation de leur projet.

Psychologue conseillère en orientation : reçoit les élèves de 10CO et 11CO ainsi que leurs parents. Ces entretiens de conseil permettent de clarifier les choix, les intérêts, les capacités de l'élève et l'aident à élaborer un projet cohérent et à le réaliser.

Stages : une étape indispensable à un bon choix professionnel, pour vérifier ses intérêts et augmenter ses chances de trouver une place d'apprentissage.

Se procurer un guide de stage (titulaire, orientation, secrétariat)

1. Contacter l'entreprise et fixer les jours de stage
2. Obtenir l'autorisation de l'école
3. Effectuer son stage en montrant sa motivation !



Passeport-Info : séances d'info sur les métiers et les écoles, le mercredi après-midi. Infos et inscriptions : www.vs.ch/pi

Liens utiles pour s'informer

www.orientation.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Infos/ vidéos sur les métiers et les formations - Places d'apprentissage - Adresses pour stages
www.vs.ch/orientation	<ul style="list-style-type: none"> - Infos sur l'orientation en Valais - Dates des examens d'admission, portes ouvertes, etc. - Infos pour les parents

CHERCHER UNE PLACE D'APPRENTISSAGE



- Consulter les places libres sur le site www.orientation.ch/apprentissage
- En parler autour de soi, répondre aux offres parues dans les journaux, faire des offres spontanées
- Télécharger l'application cantonale APP OP



AOÛT		AUGUST		AUGUST	
21	LUNDI	MONTAG	MONDAY		
22	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY		
23	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY		

AOÛT		AUGUST		AUGUST	
24	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
25	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
26-27					

AOÛT		AUGUST		AUGUST	
31	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
1 sept	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
2-3					

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

4

LUNDI

MONTAG

MONDAY

5

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

6

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

7

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

8

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

9-10

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

11

LUNDI

MONTAG

MONDAY

12

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

13

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

14

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

15

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

16-17

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

18

LUNDI

MONTAG

MONDAY

19

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

20

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

21

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

22

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

Saint-Maurice

23-24

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

25

LUNDI

MONTAG

MONDAY

26

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

27

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

SEPTEMBRE SEPTEMBER SEPTEMBER

28

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

29

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

30-1 oct

OCTOBRE OKTOBER OCTOBER				
2	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
3	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
4	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

OCTOBRE OKTOBER OCTOBER				
9	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
10	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
11	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

OCTOBRE				OKTOBER				OCTOBER			
----------------	--	--	--	----------------	--	--	--	----------------	--	--	--

12	JEUDI				DONNERSTAG				THURSDAY			
-----------	-------	--	--	--	------------	--	--	--	----------	--	--	--

13	VENDREDI				FREITAG				FRIDAY			
-----------	----------	--	--	--	---------	--	--	--	--------	--	--	--

14-15												
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

OCTOBRE OKTOBER OCTOBER				
16	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
17	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
18	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

2

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

3

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

4-5

NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

6

LUNDI

MONTAG

MONDAY

7

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

8

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

9

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

10

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

11-12

NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

13

LUNDI

MONTAG

MONDAY

14

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

15

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

16

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

17

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

18-19

NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

20

LUNDI

MONTAG

MONDAY

21

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

22

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

23

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

24

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

25-26

NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

27

LUNDI

MONTAG

MONDAY

28

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

29

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

NOVEMBRE NOVEMBER NOVEMBER

30

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

1 déc

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

2-3

DECEMBRE DEZEMBER DECEMBER

4

LUNDI

MONTAG

MONDAY

5

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

6

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

Après-midi à l'école : compensation de la St-Maurice (22 sept.)

DECEMBRE DEZEMBER DECEMBER

7

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

8

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

**Immaculée
Conception**

9-10

DECEMBRE DEZEMBER DECEMBER

11

LUNDI

MONTAG

MONDAY

12

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

13

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

DECEMBRE DEZEMBER DECEMBER

14

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

15

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

16-17

DECEMBRE DEZEMBER DECEMBER

18

LUNDI

MONTAG

MONDAY

19

MARDI

DIENSTAG

TUESDAY

20

MERCREDI

MITTWOCH

WEDNESDAY

DECEMBRE DEZEMBER DECEMBER

21

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

22

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

23-24

**Vacances de
Noël**

JANVIER JANUAR JANUARY				
8	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
9	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
10	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

JANVIER JANUAR JANUARY				
---	--	--	--	--

15	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
-----------	-------	--------	--------	--

16	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
-----------	-------	----------	---------	--

17	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	
-----------	----------	----------	-----------	--

JANVIER JANUAR JANUARY				
18	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY	
19	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY	
20-21				

JANVIER JANUAR JANUARY				
22	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
23	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
24	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

JANVIER JANUAR JANUARY				
---	--	--	--	--

25	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY	
-----------	-------	------------	----------	--

26	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY	
-----------	----------	---------	--------	--

27-28				
--------------	--	--	--	--

--	--	--	--	--

JANVIER JANUAR JANUARY				
29	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
30	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
31	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

FEVRIER

FEBRUAR

FEBRUARY

1

JEUDI

DONNERSTAG

THURSDAY

2

VENDREDI

FREITAG

FRIDAY

3-4

FEVRIER	FEBRUAR	FEBRUARY	
----------------	----------------	-----------------	--

5	LUNDI	MONTAG	MONDAY
----------	-------	--------	--------

6	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY
----------	-------	----------	---------

7	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY
----------	----------	----------	-----------

FEVRIER FEBRUAR FEBRUARY				
8	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY	
9	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY	
10-11				
Vacances de Carnaval				

FEVRIER FEBRUAR FEBRUARY				
19	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
20	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
21	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

FEVRIER FEBRUAR FEBRUARY			
---	--	--	--

22	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY	
-----------	-------	------------	----------	--

23	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY	
-----------	----------	---------	--------	--

24-25				
--------------	--	--	--	--

--	--	--	--	--

FEVRIER FEBRUAR FEBRUARY				
26	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
27	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
28	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

FEVRIER	FEBRUAR	FEBRUARY	
----------------	----------------	-----------------	--

29	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY
-----------	-------	------------	----------

1 mars	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY
---------------	----------	---------	--------

2-3			
------------	--	--	--

MARS					MÄRZ					MARCH				
4	LUNDI	MONTAG	MONDAY											
5	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY											
6	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY											

MARS		MÄRZ		MARCH	
14	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
15	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
16-17					

MARS MÄRZ MARCH				
25	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
26	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
27	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	
	Après-midi à l'école : compensation de la St-Maurice (22 sept.)			

MARS		MÄRZ		MARCH	
28	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
29	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
	<h1>Vacances de Pâques</h1>				
30-31					

AVRIL APRIL APRIL				
8	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
9	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
10	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

AVRIL					APRIL					APRIL									
11					JEUDI					DONNERSTAG					THURSDAY				
12					VENDREDI					FREITAG					FRIDAY				
13-14																			

MAI		MAI		MAY	
2	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
3	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
4-5					

MAI					MAI					MAY				
6		LUNDI			MONTAG			MONDAY						
7		MARDI			DIENSTAG			TUESDAY						
8		MERCREDI			MITTWOCH			WEDNESDAY						

MAI		MAI		MAY	
9	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
Ascension					
10	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
Ascension					
11-12					

MAI					MAI					MAY									
13					LUNDI					MONTAG					MONDAY				
14					MARDI					DIENSTAG					TUESDAY				
15					MERCREDI					MITTWOCH					WEDNESDAY				

MAI		MAI		MAY	
16	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
17	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
18-19					

MAI				MAI				MAY			
20		LUNDI		MONTAG		MONDAY					
21		MARDI		DIENSTAG		TUESDAY					
22		MERCREDI		MITTWOCH		WEDNESDAY					

MAI		MAI		MAY	
23	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
24	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
25-26					

MAI		MAI		MAY	
30	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
	<h1>Fête-Dieu</h1>				
31	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
1-2 juin					

JUN				
JUIN		JUNI		JUNE
6	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY	
7	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY	
8-9				

JUN				
JUIN		JUNI		JUNE
10	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
11	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
12	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

JUN		JUNI		JUNE	
13	JEUDI	DONNERSTAG	THURSDAY		
14	VENDREDI	FREITAG	FRIDAY		
15-16					

JUN				
JUIN		JUNI		JUNE
17	LUNDI	MONTAG	MONDAY	
18	MARDI	DIENSTAG	TUESDAY	
19	MERCREDI	MITTWOCH	WEDNESDAY	

Communications

Semestre 1

Date	Message	Signature Enseignant Parents

Communications

Semestre 1

Date	Message	Signature Enseignant Parents

Communications

Semestre 2

Date	Message	Signature Enseignant Parents

Communications

Semestre 2

Date	Message	Signature Enseignant Parents

Règlement des absences

L'élève absent doit **rattraper la matière vue en classe et les devoirs**, en se renseignant rapidement auprès de ses professeurs.

1. L'élève qui est absent à un examen peut être convoqué par l'enseignant le mercredi après-midi. En cas d'absence, celle-ci doit être officiellement justifiée (ex. certificat médical) sinon la note 1 sera attribuée.
2. En cas d'absences récurrentes, un certificat médical sera exigé.

Absences imprévues

3. Les parents sont tenus d'avertir le secrétariat par téléphone (024 486 22 50) **jusqu'à 8h00**, faute de quoi l'absence sera considérée comme injustifiée. En outre, pour les demi-pensionnaires, le repas sera facturé.
4. Un élève malade ne peut quitter la classe ou l'école sans avoir reçu l'autorisation de l'enseignant puis être passé au secrétariat pour décision.
5. Si l'absence dure plus de 3 jours, un certificat médical peut être exigé.
6. Les absences injustifiées sont inscrites dans le carnet scolaire et sont sanctionnées.
7. A son retour d'absence, l'élève vient au secrétariat faire signer son agenda dûment complété par ses parents.

Absences prévues

1. Les rendez-vous chez le dentiste ou le médecin sont à prendre, dans la mesure du possible, en dehors des heures de cours.
2. Pour une durée d'une demi-journée ou moins (par ex. rendez-vous chez le médecin), les parents complètent et signent la demande d'absence et l'élève vient présenter son carnet au secrétariat pour autorisation définitive **plusieurs jours à l'avance**. En outre, l'élève avertit les enseignants concernés par l'absence à l'avance.
3. Les demandes motivées de congés spéciaux de plus d'une demi-journée (par ex. camp sportif) sont adressées par écrit à la Direction, pour décision, au moins 2 semaines à l'avance.
4. Les demandes de congé pour départs anticipés la veille des vacances officielles ne sont pas prises en considération.

Stages

1. Avant le stage, l'élève complète **son guide de stage** et le fait signer par ses parents, par la conseillère en orientation, par son titulaire et par la direction.
2. A la fin du stage, le guide est signé par l'entreprise.
3. Dès son retour, l'élève présente le guide de stage signé par l'entreprise au secrétariat, puis le conserve dans son portfolio.

Absences

Dates et horaire précis	Motif	Signature des parents	Signature du secrétariat
Modèle : un élève inscrit à la cantine a rendez-vous chez le dentiste à 10h00			
Du 13.09.20, 9h25 Au 13.09.20, 13h45 (y compris) Manque le repas et l'étude <input checked="" type="checkbox"/>	Rendez-vous dentiste		
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			

Absences

Dates et horaire précis	Motif	Signature des parents	Signature du secrétariat
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			

Absences

Dates et horaire précis	Motif	Signature des parents	Signature du secrétariat
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			

Absences

Dates et horaire précis	Motif	Signature des parents	Signature du secrétariat
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			

Absences

Dates et horaire précis	Motif	Signature des parents	Signature du secrétariat
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			

Absences

Dates et horaire précis	Motif	Signature des parents	Signature du secrétariat
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			

Absences

Dates et horaire précis	Motif	Signature des parents	Signature du secrétariat
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			
Du Au (y compris) Manque le repas et l'étude <input type="checkbox"/>			

Dispenses d'éducation physique

Pour les dispenses de longue durée, un certificat médical est exigé

Dates	Motif	Signature des parents	Signature de l'enseignant
Du au(y compris) Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			

Dispenses d'éducation physique

Pour les dispenses de longue durée, un certificat médical est exigé

Dates	Motif	Signature des parents	Signature de l'enseignant
Du au(y compris) Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			

Retenues du mercredi

Date	Motif et signature de l'enseignant

Stages

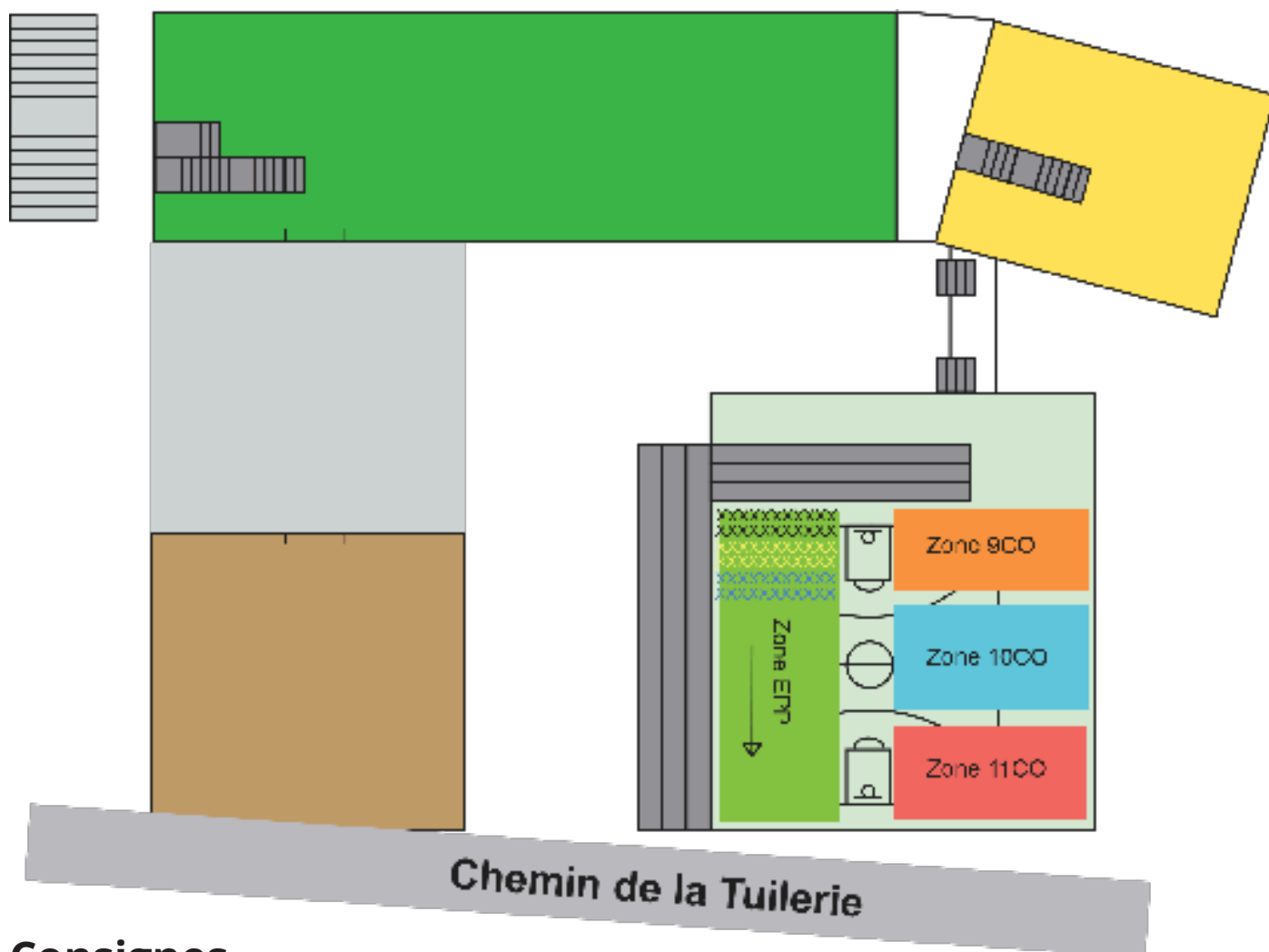
Dates précises	Lieu	Signature des parents
Du Au (y compris)		
Du Au (y compris)		
Du Au (y compris)		
Du Au (y compris)		
Du Au (y compris)		
Du Au (y compris)		
Du Au (y compris)		
Du Au (y compris)		
Du Au (y compris)		

Horaire hebdomadaire de l'élève

P	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	07.45 – 08.30	Matière Salle Prof				
2	08.35 – 09.20					
3	09.45 – 10.30					
4	10.35 – 11.20					
4'	11.25 - 12.10					
5'	12.50 – 13.35					
5	13.40 – 14.25					
6	14.30 – 15.15					
7	15.20 – 16.05					

Que faire en cas d'incendie ?

Evacuation de l'école



Consignes

1. Signal évacuation (alarme sonore et message vocal).
2. Compter les élèves. Être certain du nombre (! toilettes).
3. Les placer rapidement en colonne par deux dans le couloir (juste devant la porte de la classe).
4. Fermer la porte à clé.
5. Se placer devant les élèves, se déplacer en marchant en colonne par deux jusqu'à la place de rassemblement.
6. Aligner en colonne par deux les élèves à l'endroit précis (cf. plan). L'enseignant se place au centre du terrain devant sa classe. Compter les élèves.
7. Exiger du calme et de la tenue. Attendre le contrôleur des présences.
8. Retour en classe dans le calme dès la fin de l'exercice.

JE NE PEUX PAS CONTRÔLER

LE TEMPS QU'IL FAIT



CE QUE LES AUTRES DISENT



LA MORT



LE PASSÉ



JE PEUX CONTRÔLER

CE QUE J'APPRENDS DE MES ERREURS



CE QUE JE DIS



CE QUE JE DÉCIDE



LES ERREURS



LA MALADIE



QUI SONT MES AMIS



MES EFFORTS



MA GENTILLESSE



LES INJUSTICES



CE QUE LES AUTRES PENSENT



CE QUE J'ÉCOUTE



LA MÉCHANCÉTÉ DES AUTRES



CE QU'IL SE PASSE DANS LE MONDE



CE QUE LES AUTRES DÉCIDENT

